



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **18 avril 2011**

Décision n° **B-2011-2256**

commune (s) :

objet : Etudes de sécurité sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon - Marché annuel à bons de commande - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 11 avril 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 19 avril 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Calvel, Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Rivalta, Assi.

Absents excusés : MM. Charrier, Daclin (pouvoir à Mme David M.), Mme Vullien, MM. Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Arrue (pouvoir à Mme Besson), Mmes Dognin-Sauze, Peytavin, Frih (pouvoir à M. Blein), MM. Julien-Laferrière (pouvoir à M. Bernard R.), Sangalli.

Absents non excusés : MM. Vesco, David G., Lebuhotel.

Bureau du 18 avril 2011**Décision n° B-2011-2256**

objet : **Etudes de sécurité sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon - Marché annuel à bons de commande - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché**

service : Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 6 avril 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le présent dossier a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution d'un marché d'études pour l'année 2012 et éventuellement 2013, 2014 et 2015 par reconduction expresse pour un montant total de 480 000 € HT, soit 574 080 € TTC maximum pour 4 ans.

Ce marché permet, dans le cadre de la mise en œuvre de projets de voirie concernant les points noirs de l'agglomération, de s'attacher les services de bureaux d'études spécialisés dans le domaine de la circulation.

Ces études ont un caractère court et moyen terme. Elles concernent un périmètre plus ou moins vaste, allant du simple carrefour urbain à un axe de voirie composé de plusieurs intersections.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Le marché ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de 1 an, reconductible de façon expresse 3 fois une année. Il comporterait un engagement de commande annuel minimum de 30 000 € HT, soit 35 880 € TTC, et maximum de 120 000 € HT, soit 143 520 € TTC, et pour un montant sur 4 ans minimum de 120 000 € HT, soit 143 520 € TTC, et maximum de 480 000 € HT, soit 574 080 € TTC.

Le présent dossier concerne également l'autorisation à donner à monsieur le Président pour signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE**1° - Approuve :**

a) - le lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics pour les prestations d'études de sécurité sur le territoire de la Communauté urbaine pour l'année 2012 et éventuellement 2013, 2014 et 2015,

b) - le dossier de consultation des entreprises.

2° - Les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres de la Communauté urbaine.

3° - Autorise monsieur le Président à signer le marché à bons de commande et tous les actes contractuels y afférents ayant pour objet les études de sécurité sur le territoire de la Communauté urbaine, pour un montant annuel minimum de 30 000 € HT, soit 35 880 € TTC et maximum de 120 000 € HT, soit 143 520 € TTC et pour un montant sur 4 ans minimum de 120 000 € HT, soit 143 520 € TTC et maximum de 480 000 € HT, soit 574 080 € TTC.

4° - Les dépenses au titre de ce marché seront prélevées sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - sections de fonctionnement et d'investissement - exercices 2012 et éventuellement 2013, 2014 et 2015.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 19 avril 2011.